

Le jeûne du mois de **RAMADAN**

Cours donnés par

Bouziane Abou Souhail

Diplômé de l'institut de la mosquée prophétique

Suivez-Nous:



✓ Partage autorisé

⊘ Modification interdite

----- COURS 1 -----

Cours 23 - Manhaj Salikin

Définition au niveau linguistique et légiféré

Le jeûne, au niveau linguistique en arabe, signifie "retenir(al imsak)" ou "le délaissement (at-tark)".

Dans la sourate Mariam, verset 26, il est mentionné que Mariam (que je la paix soit sur elle) a dit qu'elle avait fait un serment auprès d'Allah le Miséricordieux de jeûner, mais dans ce contexte, le jeûne signifie s'abstenir de parler.

Sourate Mariam, Verset 26:

فَكُلِّي وَاشْرَبِي وَقَرِّي عَيْنًا فَإِمَّا تَرَيَنَّ مِنَ الْبَشَرِ أَحَدًا فَقُولِي إِنِّي نَذَرْتُ
لِلرَّحْمَنِ صَوْمًا فَلَنْ أُكَلِّمَ الْيَوْمَ إِنْسِيًّا

“Mange donc et bois et que ton œil se réjouisse! Si tu vois quelqu'un d'entre les humains, dis [lui:] «Assurément, j'ai voué un jeûne au Tout Miséricordieux: je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain”.

Au niveau légiféré, le jeûne est défini selon ces termes par l'imam An-Nawawi ***“Le jeûne est une rétention particulière, de quelque chose de particulier, dans un temps particulier d'une personne particulière”.***

Cette abstention spécifique concerne manger, boire, et avoir des rapports. Le temps particulier est le mois de Ramadan, de l'appel de la prière de Fajr jusqu'au coucher du soleil.

Les différents types de jeûne

Le Sheikh Al Islam Ibn Taymiyya dans son explication du livre Umdatul Fiqh d'Ibn Qudamma Al Maqdissi évoque 5 type de jeûnes:

- 1) Le jeûne **obligatoire** du mois de Ramadan.
- 2) Le jeûne **obligatoire** de rattrapage pour ceux qui n'ont pas pu jeûner pendant le Ramadan en raison de maladie, voyage, menstruations, etc.

- 3) Le jeûne **obligatoire** d'expiation certaines fautes, comme avoir des rapports pendant le Ramadan.
- 4) Le jeûne **obligatoire** dû à un serment ou vœu pieux.
- 5) Le jeûne **surérogatoire**, qui englobe d'autres jeûnes comme le jeûne de Sha'ban, les 6 jours de Shawwal, le lundi, le jeudi, les jours blancs, le jour de Arafat, etc.

Le jugement du jeûne du mois de Ramadan

Le jeûne du mois de Ramadan est une obligation pour tout

- 1) **musulman**
- 2) **pubère,**
- 3) **doué de raison,**
- 4) **résident,**
- 5) **ayant la capacité de jeûner** et
- 6) **ayant mis l'intention.**
- 7) **la femme qui n'a pas ses menstrues et lochies**

Il y a des preuves dans le Coran, la Sunna, et le consensus des savants concernant l'obligation du jeûne pendant le Ramadan. Le Coran mentionne dans la sourate Al Baqara que le jeûne a été prescrit pour les croyants comme il l'a été pour ceux avant eux.

Sourate Al Baqara, Verset 183:

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ
لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ

O les croyants! On vous a prescrit aS-Siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété,

Dans le hadith de Ibn Umar le Prophète ﷺ a également mentionné que l'Islam est basé sur cinq piliers, dont l'un est le jeûne du mois de Ramadan.

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « **L'Islam est bâti sur cinq choses: l'attestation qu'il n'y a pas d'autre divinité qui mérite d'être adorée si ce n'est Allah et que Muhammad est le Messager**

d'Allah, l'accomplissement de la prière, le fait de s'acquitter de la zakat, le fait de jeûner le Ramadan et le hajj ».

Quel est le jugement de celui qui délaisse le jeûne sans excuse ?

Dans un premier temps, celui qui renie le caractère obligatoire du jeûne du mois de Ramadan est un mécréant à l'unanimité des savants et cela est valable pour tous les piliers de l'islam.

Ensuite les juristes sont unanimes à dire que celui qui délaisse volontairement le jeûne du mois de Ramadan, sans renier son caractère obligatoire et avec une excuse valable (comme le voyage ou la maladie), ne commet pas de péché. Cependant, cette personne doit rattraper les jours manqués.

Qu'en est-il de celui qui délaisse le jeûne du mois de Ramadan volontairement, sans excuse, par paresse ?

1. Un avis stipule que le gouverneur doit arrêter cette personne et l'empêcher de continuer à manger et à boire pendant le Ramadan. (hanafites, Al Qâdî 'Iyâd, shafi'ites)
2. Un autre avis suggère que le gouverneur doit arrêter cette personne, la corriger et l'éduquer, soit en la frappant, soit en l'emprisonnant (malikites, shafi'ites, et un avis de l'imam Ahmad)
3. Un troisième avis, qui est l'opinion la plus répandue de l'école malikite et également celle de l'école hanbalite, est que cette personne doit être exécutée par le gouverneur pour avoir rompu volontairement le jeûne sans excuse pendant le Ramadan.
4. Un dernier avis considère que celui qui rompt volontairement le jeûne pendant le Ramadan est un apostat, un mécréant. C'est l'opinion de Saïd Ibn Jubair.

Cependant, il est important de noter que même si une personne mange volontairement pendant le Ramadan, elle commet un grand péché, mais certains des pieux prédécesseurs ont dit que cette personne pourrait avoir quitté l'Islam. Néanmoins, il n'est pas connu que quelqu'un ait été tué pour avoir délaissé le jeûne du mois de Ramadan. Même si cette personne jeûnait toute l'année, cela ne remplacerait pas un seul jour manqué volontairement pendant le Ramadan. Son jugement final sera auprès d'Allah.

5) Quand est-ce que le jeûne a été prescrit ?

Le jeûne du mois de Ramadan a été prescrit au mois de Sha'ban de la 2ème année après l'Hégire.

6) Sagesses et bienfaits du jeûne

- La sincérité dans le jeûne du mois de Ramadan est plus grande que dans d'autres adorations car lorsqu'on jeûne, les gens ne voient pas qu'on jeûne. Cette sincérité entre le jeûneur et Allah est donc plus grande.
- Le jeûne est une cause de piété, comme mentionné dans le Coran.
- Le jeûne permet de maîtriser son âme, qui est habituellement instigatrice du mal.
- Le jeûne est une miséricorde et une bienfaisance envers les pauvres, car il permet de ressentir la faim et la soif, rappelant ainsi la situation des nécessiteux.
- Le jeûne est bénéfique pour la santé. De nombreux médecins prescrivent le jeûne à leurs patients souffrant de diverses pathologies.
- La récompense du jeûne est immense et seul Allah la connaît c'est un secret gardé par Allah
- Les jeûneurs ont une porte spécifique pour eux au Paradis, appelée "Ar Rayyan", par laquelle ils entreront le Jour du Jugement Dernier.
- Le jeûne est une cause d'effacement des péchés. Les prières quotidiennes, les prières du vendredi au vendredi, et le jeûne du Ramadan au Ramadan permettent d'expier les péchés, à condition d'éviter les grands péchés.
- Ces sagesses et bienfaits montrent l'importance du jeûne dans l'Islam et comment il joue un rôle crucial dans le développement spirituel, moral et physique du croyant.